



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
Arrondissement de Nice
COMMUNE DE ROURE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 12 AVRIL 2026

Date d'affichage	02/04/2026
Date de la convocation	02/04/2026

Afférents au Conseil	11				
En exercice	11				
Qui ont pris part à la délibération	11				
Voix	POUR		CONTRE		ABSENTION

L'an deux mille vingt-six et le douze avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

Présents : AVELLA Patrice, AVIAS Adoracion, FIANDINO Franck, GIRERD Stéphane, LELEU Jean-Louis, MARIN Géraldine, SALAS-CARRIQUE Gloria, SOUCHET Yanne

Absents représentés : AVELLA Nathan procuration à AVELLA Patrice, PICO Martine pouvoir à AVIAS Adoracion, RAMIN Elodie pouvoir à MARIN Géraldine

Absent non représenté :

Mme AVIAS Adoracion a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 18 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT POUR LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

VU la délibération n° 29.1 en date du 30 janvier 2012, par laquelle l'assemblée métropolitaine a pris acte de la création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées- CLECT, chargée d'examiner la compensation financière des charges transférées des communes à la Métropole Nice Côte d'Azur, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts,

CONSIDÉRANT que les statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur, article 29, prévoient que chaque conseil municipal des communes dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission,

CONSIDÉRANT que chaque assemblée communale est appelée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin d'assurer une continuité de représentation,

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant titulaire, ainsi que du représentant suppléant de notre assemblée aux fins de représenter la commune lors des réunions et travaux de la CLECT.

AR Prefecture

006-210601118-20260412-18-DE
Reçu le 14/04/2026

Le Maire propose donc aux Conseil Municipal d'élire les délégués ci-après :

Titulaire : **YANNE SOUCHET**

Suppléant : **STEPHANE GIRERD**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les candidatures ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 13 avril 2026
Et publication ou notification

Madame Le Maire
Yanne SOUCHET

